

Compte-rendu Comité de voisinage numéro 10

11 OCTOBRE 2018

Projet de procès-verbal

Collège habitants :

Action Barbes : Jean-Raphael Bourge

Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord : Ruth Grosrichard, Chantal Foucier

Collectif des Parents et riverains SCMR : Pascale Kazian, Nicolas Hube

Conseil de quartier : Elfie Comin

Karine Mazlounian

Collège élus, institutions, entreprises :

Elus : Alexandra Cordebard, Anne Souyris, Stéphane Bribard, Paul Simondon, Sylvian Raifaud, Dante Bassino, Deborah Pawlik, Elise Fajgeles

Police : Rachel Abreu (Commissariat du 10è), Mathieu Orsi (cabinet du Préfet de Police)

Ville de Paris : Daniel Dauphant (DPSP), Florence Rebrion (DEVE)

INDIGO : François Jouve

Collège associations santé – RDR et organismes santé :

Gaia : Elizabeth Avril, Céline Debaulieu,

APHP - Fernand Widal – Espace Murger : Julien Azuar

ARS : Marie-Noelle Villedieu, Sylvia Nguyen Dang, Delphine Vilain,

Mildeca (PRIF) : Olivier André

INSERM : Marie-Jauffret Roustide

MMPCR : Carmen Bach, Isabelle Jeannes

Associations RDR : AREMEDIA (Fabienne Heteau, Aline Peltier), EGO – Aurore (Leon Gomberoff), Charonne,

Collège usagers :

Jeff

Xxx

ORDRE DU JOUR

- I. Validation du précédent compte rendu3
- II. Point de situation sur le fonctionnement de l'espace Gaïa.....3
- III. Point de situation sur la physionomie de l'espace public7

La séance est ouverte à 18 heures 12.

Alexandra CORDEBARD ouvre la 10^{ème} réunion du Comité de voisinage. Elle remercie l'ensemble des représentants des organismes, collectifs et institutions pour leur présence et propose une méthode d'échange par interventions relativement courtes, de façon à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer.

Elle tient par ailleurs à saluer la présence, pour la première fois, de Rachel ABREU, Commissaire du 10^{ème} arrondissement, Matthieu ORSI, membre du cabinet du Préfet de Police, ainsi que tous ses collègues assis à ses côtés. Elle souhaite également la bienvenue aux usagers de la salle de consommation dont la parole sera précieuse autour de cette table.

Elle excuse l'absence des représentants de JC Decaux et annonce que les représentants de VGNE ont quant à eux décliné l'invitation par courrier.

Mme le Maire annonce également qu'il s'agit du dernier jour de tournage du documentaire qui suit l'histoire de la SCMR depuis le début et a filmé toutes les réunions du Comité de voisinage.

I. Validation du précédent compte rendu

Alexandra CORDEBARD indique que quelques modifications à la marge ont déjà été demandées et intégrées.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est validé.

II. Point de situation sur le fonctionnement de l'espace Gaïa

Mme la Maire donne la parole aux représentants de l'espace Gaïa.

Céline DEBAULIEU, coordinatrice de la salle de consommation, souhaite introduire son propos par quelques chiffres. 1.111 personnes ont été inscrites depuis l'ouverture de l'espace, soit près de 460 personnes différentes fréquentant mensuellement la salle. Le nombre de passages quotidiens, relativement stable, est compris entre 140 et 200.

En plus des services de la salle de consommation, l'espace a également proposé 294 consultations médicales, 896 consultations et actes infirmiers et sociales et 1.004 entretiens sociaux de janvier à fin septembre 2018. La recherche d'hébergement pour les personnes consultées, avec le SIAO et les partenaires, fait partie du travail quotidien du personnel. L'espace accueille désormais un médecin et un coordinateur social du parcours de soin VHC permettant un accès plus aisé au traitement de l'hépatite C aux personnes qui en ont besoin. Tout ce travail se fait en collaboration avec la CPAM, dont des représentants assurent une permanence tous les jeudis après-midi à la salle.

Elisabeth AVRIL, directrice de Gaïa, précise que ce parcours de soin de l'hépatite C a été instauré depuis deux ans avec l'ARS. Une dizaine de traitements ont ainsi pu être lancés, dont certains sont déjà terminés, et une trentaine d'autres sont en préparation. Des dépistages du VIH et de l'hépatite C sont proposés quotidiennement, auxquels s'ajoutent des semaines renforcées de dépistages systématiques. 161 personnes sont venues de la salle de consommation au centre de soins pour redémarrer un traitement. Une fois stabilisées, elles peuvent poursuivre leurs soins de manière plus spécifique à l'hôpital. 39% des personnes, soit 161, qui ont bénéficié d'un suivi social

à l'espace Gaïa ont pu également obtenir un suivi addictologique. Un quart des salariés de la salle travaillant également au CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), les personnes aiment les retrouver dans leur parcours et se sentent plus en confiance.

Enfin, un travail social se fait également avec différentes partenaires sur la recherche d'hébergements temporaires, sur le quartier comme sur toute l'Île-de-France

Julien AZUAR, médecin addictologue au CSAPA Murger Fernand Widal, rappelle qu'il avait été interpellé à la précédente réunion sur le fait que peu de gens s'en sortaient et s'était engagé à revenir avec des chiffres. Selon les données de 2017, un millier de patients ont été reçus, dont 400 nouveaux. Les trois quarts d'entre eux viennent de Paris et un cinquième d'entre eux sont SDF ou en demande d'hébergement. Un tiers consulte pour trouble de l'usage d'opiacés. 200 d'entre eux sont sous méthadone et 155 sous buprénorphine. Certains viennent prendre leur traitement au sein même du service. Le service d'addictologie comprend une salle d'hospitalisation dans laquelle il est possible de réaliser des sevrages. 214 patients en ont bénéficié en 2017, pour 240 sevrages faits en ambulatoire.

Le nombre de patients venant au CSAPA est en nette augmentation depuis l'ouverture de l'espace Gaïa. Ils y sont adressés pour un relais, une hospitalisation de sevrage ou un traitement de l'hépatite C. Une trentaine de personnes venaient de la salle en 2016, 62 en 2017.

55% des patients du CSAPA interrogés s'étaient déjà rendus à la salle de consommation et 15% disent encore y aller régulièrement. Si certains sont pris en charge au sein d'un parcours médical, d'autres sont donc encore consommateurs, tout en étant aussi dans le soin.

Ruth GROSRIECHARD, du Collectif des Riverains Lariboisière Gare du Nord, note à la lecture des chiffres une baisse du nombre des consultations médicales, sociales et infirmières entre janvier et septembre 2018 et souhaiterait en connaître la raison.

Céline DEBAULIEU explique que cette période comprend de départs en congés des salariés. Depuis août, une nouvelle assistante sociale est venue renforcer les rangs pour compenser ces indisponibilités. De plus, les demandes de consultation ont été plus importantes lors du dernier hiver, qui a connu plusieurs phénomènes d'infection autour des pratiques d'injection faites à l'extérieur. Un des effets attendus de la salle de consommation est justement de réduire ce risque.

Cette baisse s'explique également par le changement de rythme de travail du médecin, qui était à mi-temps à raison de trois après-midi par semaine jusqu'au 1^{er} septembre et travaille désormais à temps plein à l'espace Gaïa. L'objectif n'est pas non plus de traiter toutes les situations sur place mais également de pouvoir, selon leurs besoins en soins, réorienter les personnes vers les partenaires adéquats.

Déborah PAWLIK a compris des précédentes interventions que 161 personnes avaient bénéficié d'un suivi addictologique depuis l'ouverture de la salle et que 62 personnes en 2017 ont adressé au CSAPA depuis l'espace Gaïa.

Julien AZUAR rappelle que le CSAPA Murger n'est pas le seul aval médical de la salle de consommation.

Elisabeth AVRIL précise que ces 161 personnes sont celles qui ont été orientées depuis l'espace Gaïa vers le centre de soin dans le 11^{ème} arrondissement pour un suivi à plus long terme. D'autres ont été orientées ailleurs. Ces personnes ont pour la plupart redémarré ou commencé un traitement de substitution. Certaines situations difficilement évaluables en ambulatoire peuvent faire l'aval, sous réserve de l'accord du patient, d'une hospitalisation en aval pour un sevrage. Tout n'est pas toujours facile à évaluer. Chaque situation demande son accompagnement propre.

Déborah PAWLIK souhaiterait connaître la durée moyenne d'un suivi toxicologique ainsi qu'une première évaluation du nombre de personnes orientées vers un suivi addictologique et qui auraient suivi un sevrage complet et réussi

Julien AZUAR explique que le sevrage n'est pas la seule finalité de la prise en charge addictologique. Il est de fait impossible de donner des statistiques sur les personnes considérées comme sevrées à vie. Certains patients de la clinique suivent depuis plusieurs années des traitements de substitution. D'autres, qui ne sont plus sous substitution, viennent dans des groupes de parole. D'autres encore connaissent des situations qui ont évolué vers d'autres pathologies. D'autre part, certaines consommations ne rentrent pas dans les critères des troubles de l'usage alors que d'autres, oui. La notion de résultat n'est pas vraiment chiffrée, elle prend en compte la réduction des risques, l'accompagnement du patient, l'amélioration de la qualité de vie et la réduction de la morbidité et de la mortalité.

Déborah PAWLIK demande s'il ne serait pas possible de quantifier ces facteurs.

Julien AZUAR assure que ce n'est pas si simple.

Elisabeth AVRIL rappelle que le professeur LIBENSTEIN de l'hôpital Marmottant avait l'habitude de dire, à une époque où les traitements de substitution n'existaient pas encore que « un tiers s'en sort, un tiers meurt et un dernier tiers pour lequel on ne sait pas ». La mortalité est un critère qui a pu être examiné. La politique de réduction des risques et les traitements de substitution l'ont considérablement réduit, ce qui est déjà très satisfaisant.

Il est extrêmement complexe de savoir ce que toutes ces personnes deviennent. Chacun continue son chemin. Certains peuvent complètement arrêter, d'autres reprendre leur consommation au bout de dix ou quinze ans. Par conséquent, des chiffres ou mesures ne peuvent exister, en France comme à l'international. Les seuls facteurs connus sont relatifs à la mortalité, à l'insertion sociale ou des études de cohorte sur vingt ans comme le font les anglo-saxons.

Alexandra CORDEBARD rappelle que ces questions sont régulièrement posées en comité de voisinage. Elles sont nécessaires. La compréhension de ces problématiques est complexe et progressive. Les objectifs sont multiples et toutes les avancées ne sont pas mesurables. Le comité a pour vocation d'étudier l'ensemble de ces critères et de ces évolutions, y compris la condition sociale des personnes qui fréquentent la salle de consommation.

Ruth GROSRICHARD note que les tableaux révèlent que le nombre de passages est supérieur au nombre d'usagers inscrits.

Céline DEBAULIEU confirme que la même personne peut passer plusieurs fois dans la journée.

Ruth GROSRICHARD note également qu'une partie importante des usagers sont d'origine étrangère et souhaiterait savoir comment se passe le suivi de ces personnes que l'on suppose mobiles.

Elisabeth AVRIL reconnaît que ces suivis sont un peu plus compliqués que les autres, bien que Gaïa s'y soit habituée sur l'ensemble des structures qu'elle gère. Des solutions ont notamment pu être trouvées grâce à l'aide de bénévoles parlant certaines langues. Les profils de ces personnes sont extrêmement différents. Certaines sont sur le territoire français depuis plusieurs années, d'autres arrivent juste. La nationalité française n'est absolument pas une condition pour entrer dans un parcours de soin.

D'autre part, des populations immigrées très différentes sont observables depuis la fin des années 90, avec des personnes issues d'Asie, d'Europe de l'Est ou, plus récemment, d'Inde. Certaines ont des droits à l'asile, d'autres non. Il arrive également que des usagers de la salle assurent la

traduction pour les personnes ne parlant pas français. Des partenaires associatifs mieux qualifiés viennent souvent en renfort sur l'accompagnement et les questions administratives. Si l'origine de ces personnes ne change rien sur les conditions de leur prise en charge médicale, il est toutefois certain qu'elle présente d'autres difficultés sur le volet de l'insertion sociale.

Ruth GROSRICHARD demande si cette ouverture à tous les publics est pratiquée par toutes les SCMR dans le monde.

Elisabeth AVRIL répond que certaines salles de consommation en Suisse sont réservées aux résidents de leur canton. Cette règle, également appliquée dans les landers allemands, a été retenue pour inviter chaque canton à ouvrir sa propre salle. Dans les autres pays, les salles sont ouvertes à tout le monde.

Alexandra CORDEBARD souhaiterait donner la parole aux usagers de la salle afin qu'ils partagent leur retour sur son fonctionnement.

« JEFF » est consommateur à la salle depuis deux ans et salue l'initiative. La situation avant son ouverture était beaucoup plus compliquée. La salle propose un accompagnement social, de bonnes conditions d'hygiène et un accompagnement d'aide à la sortie des addictions. Toutefois, il y a toujours des nuisances de rue. Les personnes consommant de l'alcool continuent à y faire du bruit.

Karine MAZLOUMIAN, riveraine de la salle, avait instauré un lien avec les usagers de sa rue avant l'ouverture de la salle, les estimant comme ses voisins avec lesquels il fallait partager le territoire. Si elle n'avait pas d'opinion tranchée sur l'initiative de la salle, elle en regrette aujourd'hui quelques conséquences. Les personnes bruyantes dans la rue ne sont pas que des alcooliques mais également des toxicomanes. D'autres usagers, effectivement, ne posent aucun problème. Si tout semble bien se passer à l'intérieur de la salle, c'est loin d'être toujours le cas à l'extérieur. La canicule de l'été a connu quelques épisodes turbulents, à se demander s'il était humainement raisonnable de laisser des personnes à la rue consommer des substances à des telles chaleurs.

« JEFF » rappelle que les personnes bruyantes étaient déjà là avant l'ouverture de la salle et qu'il est lui-même souvent amené à se disputer et se battre avec elles pour tenter de les calmer.

Karine MAZLOUMIAN constate que l'ouverture de la salle n'a aucunement réglé les problèmes de la rue.

Chantal FOUCRIER demande aux personnels de la salle s'ils ont déjà été amenés à en exclure des usagers et pour quelles raisons. Dans tel cas, il revient aux passants et aux riverains de les « prendre en charge ».

Elisabeth AVRIL répond qu'elle a effectivement pu exclure certaines personnes pour des périodes d'une demi-journée à un ou deux mois si ces dernières ne respectaient pas le règlement intérieur. Les cas qui suscitent le plus d'inquiétude pour toutes les SCMR à l'international sont amenés par les personnes présentant des pathologies mentales, qui ont d'ailleurs été bien repérées dans les alentours de la salle et dans le quartier de Stalingrad par les maraudes et les antennes mobiles de Gaïa. Elles représentent une quinzaine de personnes sur le millier d'usagers.

Faute d'autres lieux pour les recevoir, les exclusions se terminent effectivement dans la rue, ce qui est un véritable problème récurrent pour toutes les salles de consommation. L'espace réfléchit avec ses partenaires sur les éventuelles solutions et une prise en charge spécifique de cette minorité de personnes présentant des troubles du comportement.

Chantal FOUCRIER signale que ce sont justement ces personnes, pour la plupart malades, qui, exclus de la salle, produisent dans la rue les nuisances dont les riverains se plaignent. C'est manifestement une carence de prise en charge des personnes toxicomanes.

Elisabeth AVRIL ne nie pas le problème mais rappelle que cette dizaine d'individus posaient déjà des problèmes avant l'ouverture de la salle.

Anne SOUYRIS assure que la municipalité est tout à fait consciente du problème que posent sur l'espace public ces personnes en grande déshérence, atteintes pour certaines de troubles psychologiques lourds et présentant des problèmes d'abus de drogues. La déficience du dispositif global, à Paris comme en France, serait encore pire s'il n'y avait eu l'électrochoc du sida, qui a toutefois permis de comprendre que les usagers « lourds » de drogues, porteurs du VIH, étaient en dehors des systèmes de soins et de prises en charge. Le changement de paradigme qui a alors eu lieu en France a permis de réduire les risques et d'envisager les salles de consommation. Elles ne résolvent pas le problème de l'usage de drogues mais permettent au moins de faire revenir les personnes vers un espace, un parcours de soin et une prise en charge sociale.

La période actuelle marque un tournant et peut être sera-t-il possible d'envisager un contrat social autour de cette question. Ce débat est bien plus large que celui relatif à la salle, qui n'est qu'une entrée dans le système et l'occasion d'une prise de contact avec la personne. Les politiques prennent acte de leur retard sur ce sujet. Tout le monde est maintenant mûr pour travailler ensemble sur cette question, sur la prise en charge psychiatrique des personnes à la rue et sur la filière de l'hébergement.

Enfin, l'usage des drogues ne doit plus être vu comme quelque chose de binaire. Il ne s'agit pas de poser le problème entre la prise ou non de drogue mais de soulager la souffrance des personnes qui en consomment et des riverains qui souffrent des nuisances. La Suisse a commencé à mettre en place des salles de consommation pour justement réconcilier les gens dans l'espace public et rétablir un ordre social dans lequel tout le monde pourrait trouver sa place. La France avance plus lentement et est encore trop peu mobile sur le manière de suivre les différents usages de drogue. La salle a néanmoins permis de constituer un socle sur lequel construire des perspectives de prises en charges beaucoup plus globales.

III. Point de situation sur la physionomie de l'espace public

Alexandra CORDEBARD souhaite rappeler en introduction de cette seconde partie du débat que la Ville, avec les services de l'Etat, s'est mobilisée pour le quartier dans le cadre de l'opération Parisiens Tous Mobilisés. Les sujets abordés en comité de voisinage l'ont donc également été dans divers cercles et réunions. D'autre part, l'extension de la ZSP, qui est en soi une avance majeure pour la prise en charge du territoire, a amené à convier les riverains à des réunions régulières organisées par le commissaire divisionnaire RIGON, chef de district, pour faire un point sur la physionomie du quartier.

Elle explique par ailleurs que ce comité de voisinage se réunit six mois après le précédent, et non pas huit semaines comme auparavant. Toutefois l'ensemble de ses sujets habituels a pu être abordé dans d'autres cadres. Ce délai a également permis de prendre du recul ainsi qu'une vision un peu plus longue sur les évolutions du quartier.

Elle tient enfin à remercier tous les habitants, collectifs et associations qui ont contribué à l'une ou l'autre de ces réunions pour faire avancer les choses. Le quartier vit un certain nombre de difficultés liées à la salle de consommation ou à la présence de perturbateurs autour de celle-ci. Elle rappelle s'être engagée à travailler à l'amélioration ce quartier parfois réputé rude.

Matthieu ORSI remercie Mme la Maire pour ses propos à l'égard du nouveau commissaire central dans laquelle la Préfecture place tous ses espoirs.

Rachel ABREU souhaiterait rappeler le contexte dans lequel la Préfecture de Police travaille sur ce secteur. Le quartier Lariboisière SCMR Gare du Nord fait partie d'une ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) qui va être consacré comme seul quartier de reconquête républicaine de Paris, ce qui lui confère des moyens humains spécifiques et, grâce à M. le Préfet de Police, à un droit de tirage sur les compagnies républicaines de sécurité qui interviennent. Beaucoup de CRS ont ainsi pu être employés l'hiver précédent sur le secteur de la SCMR.

Le commissariat intervient sur toutes les sortes de nuisance commises dans le secteur avec une brigade spécifique, la Brigade Territoriale de Contact (BTC), ancienne BST. Cette dernière œuvre en vacation d'après midi exclusivement sur cette ZSP incluant trois quartiers du 18^{ème} et un du 10^{ème}. A ce travail s'ajoute celui des effectifs du commissariat de l'arrondissement qui se relaient de 11 heures jusqu'à la fin de la soirée. Les équipes VTT sont appuyées par la brigade anti-criminalité de l'arrondissement qui, en civil, permet d'œuvrer avec différents moyens. Ces derniers s'ajoutent au plan de vidéo-protection de la ville de Paris, auquel les effectifs locaux ont accès. Le secteur de Lariboisière est notamment affiché en permanence dans la salle de commandement.

Elle rappelle d'autre part que les CRS sont des compagnies qui peuvent venir de toute la France et ne connaissent pas forcément le secteur en arrivant. Ils sont briefés au commissariat avant de prendre leur service et les équipes prennent contact avec eux sur le terrain.

Par ailleurs, depuis les deux ans d'ouverture de la salle, le commissariat du 10^{ème} et la Préfecture de Police ont mené 2.122 opérations de sécurisation dédiée sur le secteur SCMR, soit une moyenne de trois par jour. Elles ont mené au contrôle de 8.024 personnes, soit un contrôle quotidien moyen d'un peu plus d'une dizaine de personnes. Parmi celles-ci, près de 1.400 ont été réorientées vers l'espace Gaïa. 2.000 autres personnes ont fait l'objet d'un contrôle positif relevant d'une infraction pénale et 1.500 de ces derniers étaient en relation directe avec les stupéfiants. 116 interpellations pour consommation simple sur l'espace public ont été réalisées, 58 pour détention et 160 pour cession et trafic, dont un peu plus de 20 pour le mois de septembre

Concernant les autres infraction, une trentaine d'entre elles concernaient le port d'arme prohibé, environ 150 en recel de vol, une cinquantaine pour vol, 300 ventes à la sauvette et 38 pour consommation d'alcool sur la voie publique.

Enfin, M. RIGON, chef du deuxième district et en responsabilité des arrondissements du nord-est de la capitale, a souhaité, suite aux réunions ZSP, mettre en place un dispositif civil d'effectifs policiers déshabillés pour se rapprocher de la vision des habitants dans le secteur. Trois journées d'expérimentation ont été menées à titre expérimental à la fin du mois de septembre. Le dispositif a donné des résultats assez probants – une quinzaine d'interpellations pour transaction de stupéfiants et quelques consommations de crack sur la voie publique – et sera reconduit.

Jean-Raphaël BOURGE, président d'Action Barbès, rapporte que la SCMR était le sujet principal de discussion de l'assemblée générale de son association qui s'est réunie le 4 octobre. Il annonce qu'elle a reconduit unanimement son soutien à la SCMR. Les riverains immédiats de la salle ont témoigné d'une amélioration, et notamment la fin des introductions dans les halls d'immeuble. Ils ont également rappelé que les consommateurs étaient déjà présents avant l'ouverture de la SCMR, contrairement à ce qu'il se raconte dans certains médias.

M. BOURGE rapporte également avoir rencontré récemment la direction de l'hôpital Lariboisière qui a tenu un tout autre discours que celui rapporté dans le document distribué en amont de cette séance. Pour eux, la SCMR est un non-sujet qui n'apporte aucun problème vis-à-vis du fonctionnement de l'hôpital. Ni les personnels ni les patients ne s'en plaignent.

Il indique par ailleurs recevoir des insultes et diffamations par les réseaux sociaux, en son nom et en celui de son association, pour son soutien à la salle de consommation et annonce que, contrairement à sa prédécesseur qui avait fait le choix de les ignorer, lui portera plainte systématiquement

Karine MAZLOUMIAN rappelle que le débat ne porte pas tant sur le soutien ou non à l'existence même de la salle que sur le choix de son emplacement. Il est maintenant avéré qu'elle attire des personnes présentant des problèmes psychiatriques et son installation dans un tissu urbain familial peut effectivement générer certaines nuisances et questionnements. Elle-même soutient la SCMR mais souhaiterait qu'elle soit déplacée.

Elle félicite d'autre part le travail d'Indigo sur les barreaudages d'escalier, très efficaces. Les intrusions et la stagnation d'usagers de drogue ont disparu. La communication entre les riverains et la société a été très bonne et a donné d'excellents résultats.

Ruth GROSRICHARD signale que le verrouillage de la sortie des escaliers barreaudés proche du café Ambroise Paré ne fonctionne pas. Des personnes arrivent encore à s'y introduire.

François JOUVE, directeur du secteur Paris Est pour Indigo, remercie Mme MAZLOUMIAN pour ses remerciements et reconnaît que la société a beaucoup investi ces derniers mois pour sécuriser les accès du parking Lariboisière qui a été longtemps investi par des consommateurs de drogue, provoquant une désertion du parking par la clientèle et engendrant un sentiment d'insécurité. Des barreaudages ont donc été installés dans le courant de l'été et les derniers contrôles d'accès sont en cours d'activation.

Toutefois, l'accès signalé par Mme GROSRICHARD est celui d'une issue de secours, qui n'est pas supposé être utilisé par les clients du parking. Une nouvelle signalétique sera prochainement posée pour les en avertir.

Alexandra CORDEBARD s'associe aux remerciements à la société Indigo.

Elfie COMIN, du Conseil de quartier Saint Vincent de Paul – Lariboisière, reconnaît avoir croisé beaucoup moins de personnes se droguant dans les halls et escaliers d'immeubles dans les premiers suivant l'ouverture de la SCMR dans une large zone autour de la salle. Toutefois, trois témoignages d'habitants du quartier rapportent avoir vus des personnes se piquer de nouveau dans les halls d'immeuble. Elle souhaiterait savoir quel service prévenir lorsque ces personnes sont repérées en dehors des horaires d'ouverture de la salle.

Alexandra CORDEBARD répond que toute infraction doit être signalée à la police. Dans tous les cas, un double signalement à destination de la SCMR est souhaitable afin qu'elle puisse prévenir les équipes de maraudes pour circonscrire ce type de fait.

Elfie COMIN suggère d'indiquer cette information sur le site internet. Les riverains ne savent en effet pas toujours quoi faire.

Chantal FOUCRIER confirme, d'après les témoignages qu'elle a recueillis, que les personnes qui s'introduisaient dans les escaliers désormais barreaudés sont parties se réfugier dans un autre parking Indigo au bout de la rue Guy Patin qui, lui, n'est pas gardé.

François JOUVE reconnaît un déport de la fréquentation des toxicomanes du parking Lariboisière vers le parking Barbès Rochechouart, qui est lui sur le 18^{ème} arrondissement. Cette information est connue des services de police. Il corrige néanmoins que le parking est gardé par un agent fixe sept heures par jour et des rondes d'agents mobiles la nuit. Il est malgré cela devenu une zone de trafic de cigarettes et de drogues. Démunie face à ce problème, la société Indigo a décidé

d'arrêter l'exploitation du parking le 31 janvier 2019, ne pouvant y maintenir un niveau de qualité conforme à ses standards.

Alexandra CORDEBARD affirme que ces problématiques de déport étaient attendues. Souvent les problèmes ne disparaissent pas complètement, ils se déplacent. Ce phénomène plaide en faveur de la nécessité d'une prise en charge globale de ces personnes.

Ruth GROSRIECHARD indique que les intrusions dans les immeubles, très rares en été, ont été beaucoup plus nombreuses durant la période hivernale et au printemps. La pose de serrures à ventouse a considérablement réduit le phénomène. Certains immeubles se sont également dotés de caméras de vidéosurveillance. Ce sont donc des équipements mis en place par les riverains à leurs frais qui ont été les plus efficaces. Cette donnée est à prendre en compte. La prochaine période hivernale sera l'occasion de juger de leur véritable efficacité.

Pascale KAZIAN s'exprime au nom, du Collectif des Parents des écoles Belzunce/Bossuet et des Riverains de la SCMR et salue le fait, qu'enfin à la dixième réunion de ce comité, des usagers de la salle aient été conviés. Elle donne lecture du texte préparé par le Collectif :

« Nous sommes convaincus qu'aucune amélioration pour la vie quotidienne des habitants du quartier ne sera possible sans des moyens de prise en charge médicale, sociale et d'hébergement à la hauteur des réalités du terrain.

Voilà pourquoi nous souhaitons des décisions politiques menant à des actions visibles sur le terrain. Voilà pourquoi nous demandons l'ouverture d'autres salles. Voilà pourquoi nous demandons une médiation de terrain pour assurer l'interface entre deux mondes, pour un apaisement des tensions.

Nous sommes convaincus aussi qu'aucune amélioration pour la vie quotidienne des habitants du quartier ne sera possible sans la bascule des mentalités pour arriver à un vrai équilibre qui n'a jamais existé entre deux populations qui ont toujours cohabité, celle des riverains sédentaires et celles de riverains nomades.

La coexistence a toujours été de mise, mais toujours au détriment de l'une sur l'autre, les usagers toujours niés, ignorés par certains riverains, conspués par d'autres. Aujourd'hui, on réagit. Aujourd'hui on ose regarder en face l'autre. Cet homme qui se pique, se cache ou pas, qui titube, qui parle fort, qui hurle parfois. C'est toi. C'est moi.

Oui, la salle peut faire peur. Oui, à ceux qui ont mis, mettent et mettront toujours des œillères. A nous qui les avons toujours vus mais ignorés, elle ne fait pas peur, au contraire, elle est enfin là. Enfin on fait quelque chose. Enfin on agit.

Alors oui, nous sommes fiers d'être là ce soir parmi vous, fiers de participer à comité qui existe grâce à l'initiative de personnes qui veulent le changement pour ceux qui font aussi parti de la société. Comme vous, comme nous, comme moi qui parle ce soir au nom du Collectif.

Merci aux usagers pour le courage qu'ils ont d'être ici ce soir. C'est vous qui l'avez. Etre ici pour nous, c'est facile. Cela ne nous demande que de prendre du temps sur nos emplois du temps toujours chargés. Facile pour nous, propriétaires, locataires, installés dans la normalité qui fait que la société nous reconnaît et nous donne la parole. C'est facile pour nous et pas pour vous.

Le moi devant autrui est infiniment responsable, écrivait Emmanuel Levinas.

Merci de nous aider à ouvrir les yeux, merci de croire que nous sommes encore quelques uns à vous regarder dans les yeux pour nous voir à travers vous. »

Karine MAZLOUMIAN trouve cette déclaration inacceptable.

Alexandra CORDEBARD rappelle que la liberté de parole est garantie à chacune et chacun au sein de ce comité, dans le calme.

Ruth GROSRICHARD rappelle que le Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord qu'elle représente ce soir n'est absolument pas opposé au principe des SCMR ni à la prise en charge des personnes en situation d'addiction ni aux personnes subissant cette addiction. Ceci étant posé, il convient maintenant de parler de ce qu'il se passe à l'extérieur de la salle. Cette dernière a deux objectifs, le premier est de réduire les risques pour les usagers de drogues, le second est de pacifier et de réduire les nuisances sur la voie publique pour les riverains.

Les chiffres donnés par Mme la Commissaire sur les fréquences et motifs de contrôle et d'arrestation dans le quartier sont à ce titre tout à fait intéressants et éloquentes. L'été a, il est vrai et comme chaque année, été riche en inconvénients. Les témoignages des riverains ont permis d'identifier pas loin de 137 incidents, comprenant aussi bien des trafics de drogue, de consommation de rue et bagarre, entre le 29 mars et le 30 septembre, les trafics dans la rue s'accroissant particulièrement. Ce trafic quotidien prend de l'ampleur et ce en dépit des efforts quotidiens de la police que Mme GROSRICHARD tient à saluer.

Elle rapporte pour illustrer ce propos le cas d'une personne qui, le 6 octobre dernier, a pu déambuler entre la rue Ambroise Paré et la rue Saint Vincent de Paul pendant deux heures et commettant des trafics de toutes sortes de produits sans en être inquiété. L'intervention de la BTC ne s'est faite que bien plus tard. Cela pose des questions relatives à la SCMR. Les usagers qui se rendent à la salle sont autorisés à disposer sur eux des produits qu'ils consomment. Certains passant plusieurs fois par jour, comme le révèlent les tableaux communiqués, ces derniers doivent se réapprovisionner. Le fameux périmètre de tolérance décidé par le procureur MOLINS n'a pourtant pas été pensé comme un espace autorisé de trafic. C'est néanmoins ainsi qu'il semble avoir été compris par un certain nombre de personnes, aussi bien consommatrices que trafiquantes.

Après deux ans d'existence de la SCMR il serait temps de poser une nouvelle fois la question des contours du périmètre de tolérance, qui ont toujours été tenus secrets jusqu'alors malgré le fait que les riverains, habitants ou commerçants, en soient directement concernés dans leur quotidien.

Mathieu ORSI indique, bien qu'aucune cartographie officielle n'ait été diffusée, la délimitation du périmètre décidée par le procureur a toujours été publique. D'autre part, cette augmentation apparente du trafic traduit en réalité une augmentation du nombre de contrôle elle-même liée au changement des méthodes de travail du commissariat et un renforcement des dispositifs. Elle ne permet pas donc pas de juger d'une augmentation en soi des trafics. Enfin, M. ORSI appelle à signaler toute infraction aux autorités compétentes. Pour tout dialogue avec le commissariat qui ne relèverait pas d'une infraction, une cellule d'écoute a été mise en place

Ruth GROSRICHARD signale que la personne qui appellera le 17 n'aura pas nécessairement et rapidement une personne au bout du fil. Beaucoup abandonnent face à une attente trop longue. Les réponses sont, il est vrai, plus réactives à la cellule d'écoute. Par ailleurs les scènes de trafic sont très éphémères et les individus se sont très souvent dispersés avant que les forces de police n'interviennent.

Mathieu ORSI reconnaît le caractère fugace de la plupart des infractions qui n'empêchent toutefois pas le travail d'investigation policière. Il n'est donc jamais inutile de les signaler. Il ne peut d'autre part que regretter les délais de réponse téléphonique du 17.

Déborah PAWLIK aimerait revenir sur l'objectif du comité et se dit toujours étonnée de constater qu'il est encore possible de passer quatre heures en réunion sans que cela ne débouche sur

aucune évolution concrète. Le débat a depuis longtemps dépassé la question binaire du soutien ou non à la salle de consommation. Les personnes présentes siègent aujourd'hui dans un comité de suivi qui, comme son nom l'indique, doit suivre l'évolution de cette salle et des difficultés qu'elle peut causer.

Elle rappelle qu'elle était pour sa part opposée à l'installation de la salle dans le 10^{ème} arrondissement mais a été satisfaite d'entendre de la part de ses usagers ici présents qu'elle fonctionne bien. Il faut toutefois maintenant pouvoir apporter des réponses aux difficultés qui ont été soulevées par les uns et les autres. Elle regrette à ce titre de ne pas avoir eu connaissance de la lettre de l'association Vivre Gare du Nord & Est, qui a visiblement décidé de boycotter la réunion. Elle confesse l'avoir elle-même l'envisager – avant de finalement décider de venir, notamment pour entendre les témoignages des usagers de la salle - et comprendre leur démarche. Elle note que les chaises autour de la table sont de plus en plus vides.

Elle rappelle par ailleurs que l'installation de cette salle est encore dans sa phase expérimentale et regrette de ne voir à ce jour aucun élément qui ne permette d'avancer de manière sereine. Les seuls éléments quantifiables et objectivables sont les indicateurs. De premiers éléments de réponse ont été donnés par Mme AVRIL mais il en faudra encore d'autres pour convaincre les plus récalcitrants à la SCMR.

Le quartier connaît encore beaucoup de difficultés qui ne trouvent pas de solutions au sein de ce comité. La fréquence des contrôles a augmenté, non pour répondre à une demande du comité de voisinage, mais parce que le collectif des riverains a demandé à être reçu par le Préfet de Police. Les solutions se trouvent donc en dehors du comité.

Pour donner une crédibilité solide à l'expérimentation, le comité de suivi doit pouvoir délivrer des éléments objectivables et des réponses concrètes et dans la durée. Au vu des présents éléments disponibles, Mme PAWLIK ne comprend plus l'utilité de ce comité.

Chantal FOUCRIER rappelle qu'elle représente au même titre que Mme GROSRICHARD le Collectif Lariboisière Gare du Nord et souhaiterait réagir aux propos de Mme PAWLIK. Les nuisances dans le quartier sont importantes et ne sont pas faciles à juguler. L'absence de VGNE autour de cette table a été communiquée aux autres associations avec des raisons précises. M. COULONIER a bien fait savoir dans un mail qu'il ne souhaitait plus venir, trouvant que le comité n'apportait pas beaucoup de solution et que la ZSP 10-18, malgré beaucoup d'efforts, n'en avait pas non plus alors que – Mme FOUCRIER cite le mail – « *L'exaspération est générale, tant chez les riverains que chez les commerçants et pour les habitants au-delà de la Gare du Nord, jusqu'à la Gare de l'Est et au square Alban Satragne. A quoi bon être présent pour n'écouter qu'une litanie de nuisances* ».

Il est vrai que les commerçants sont souvent oubliés dans le comité de voisinage alors même qu'ils se plaignent beaucoup et que certains, rue Ambroise Paré, ont fermé. Les chiffres d'affaires des autres qui sont restés ne cessent de baisser. Alors même que la Mairie du 10^{ème} s'attache à embellir, à améliorer et à animer le quartier, la SCMR contribue, hors ses murs, à sa désertification.

Par ailleurs, le comité parisien de pilotage ne comporte pas de riverains dans sa constitution. Au vu de la double mission de la SCMR de réduction des risques et d'étude des impacts sur l'environnement, les riverains mériteraient pourtant d'être informés de ce qu'il s'y dit et s'y fait.

Enfin, Mme FOUCRIER souhaiterait savoir pour quelle raison Mme JAUFFRET-ROUSTIDE a déclaré dans le compte rendu de la séance du 29 mars que le Collectif Lariboisière Gare du Nord est surreprésenté dans les entretiens menés. Elle aimerait également avoir des explications sur la finalité du tournage qui a suivi toutes les séances jusqu'alors, quel sera le public du film qui en résultera et si les membres du comité de voisinage auront un droit de regard sur ce dernier.

Karine MAZLOUMIAN reconnaît que les problèmes présentés par la salle se déroulent surtout à l'extérieur de celle-ci. Les bagarres ont souvent lieu aux alentours de l'heure de fermeture à 20 heures à partir de laquelle les usagers ne sont plus acceptés. Elle rapporte avoir demandé, depuis une fenêtre ouverte, à plusieurs reprises à des personnels de la salle de faire quelque chose et à chaque fois la fenêtre s'est refermée.

Elle se joint également aux propos de Mme PAWLIK et regrette que les séances de comité continuent de soulever d'avantage de problèmes qu'elles n'apportent de réponses.

Nicolas HUBE confirme qu'après deux ans d'ouverture de la salle de consommation les nuisances existent toujours. Elles ne sont toutefois pas toutes le fait de la SCMR. Le fait d'avoir intégré le comité ZSP permet justement aux riverains de relativiser certains problèmes du quartier de la Lariboisière par rapport à ceux que connaissent les quartiers plus au nord. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'implantation dans la SCMR dans le quartier. Appeler au déménagement de la salle serait contreproductif et ne reviendrait qu'à invisibiliser les usagers. Cela ne ferait que mettre en danger une population déjà fragilisée.

Il indique que le Collectif des Parents des écoles Belzunce/Bossuet se reconnaît dans la dernière prise de position de la Global Commission on Drug Policy, organisme international sur les questions de politiques de drogue, qui dans son rapport de début octobre propose de promouvoir une approche de la consommation des drogues sous le prisme de la santé et des politiques sociales. Kofi Annan, membre de ce comité de son vivant, y disait en 2015 : *« Il va de soi que nous souhaitons tous protéger notre famille des méfaits potentiels des drogues mais si l'un de ses membres est malgré tout en proie à un problème lié au drogue, maladie chronique et récidivante selon la définition de l'OMS, il faut le considérer comme un patient qui doit être traité et non comme un criminel. Existe-il un autre domaine dans lequel on criminalise le patient qui a besoin d'aide ? »*

M. HUBE remercie Mme la Maire d'avoir su entendre la voix des associations engagées dans la réduction des risques et des riverains du Nord-Est parisien et d'avoir mis en place un plan crack, qui est un des problèmes supplémentaires autour de la SCMR. Il ne peut y avoir de solution que par l'ouverture d'autres salles. Le projet en comptait originellement quatre. Il faut aller vite avant que la loi santé de 2016 n'arrive à échéance. Les habitants du quartier de Stalingrad seraient prêts à soutenir un tel projet. Les riverains et les usagers de la seule salle aujourd'hui ouverte souffrent de cette concentration de population et de problèmes dans un espace géographique déjà chargé.

Il faut faire rimer santé publique et tranquillité publique. Des médiateurs dans la rue pourraient assurer un travail de pacification et de résolution des incompréhensions. M. HUBE félicite l'initiative d'avoir enfin invité les usagers de la salle à cette table et encourage à les faire revenir régulièrement. Leur parole ne doit toutefois pas faire uniquement office de témoignage. En tant que partie prenante du projet, leurs propositions doivent aussi être entendues et considérées.

Le comité, ou une autre instance, devrait également aborder la question de la réappropriation de la rue Ambroise Paré par ses habitants et ses usagers à l'occasion de travaux de l'hôpital Lariboisière. Le Collectif appelle, avec Action Barbès, à des actions plus conséquentes et plus valorisantes que le simple plantage de deux nouveaux arbres. Le terrain est pour l'instant trop contraignant pour tout le monde et n'aide pas à la réduction des risques

Mme GROSRIECHARD souhaiterait la présence d'un vigile devant la salle pour apaiser les tensions et intervenir sur les bagarres. C'est là un maillon qui manque clairement à la chaîne.

Marie JAUFFRET-ROUSTIDE souhaite expliquer ses propos rapportés dans le précédent compte-rendu. Le Collectif Lariboisière Gare du Nord peut effectivement être considéré comme

surreprésenté dans l'étude qui est menée. Le nombre de personnes issues de cette association est trois fois plus important que le nombre de personnes venant d'Action Barbès par exemple.

Olivier ANDRE rapporte avoir assisté aux dix séances du comité et considère que toute une série de sujets ont été soulevés dans divers domaines, qu'il s'agisse du fonctionnement interne de la salle qui a pu être amélioré au fil des deux ans ou des problèmes et troubles sur l'espace public. Il rappelle sur ce sujet que des moyens ont été renforcés en 2017 et 2018 pour développer des maraudes. Les échanges qui ont eu lieu au sein du comité ont donc débouché sur un certain nombre de décisions, notamment prises par les services de l'Etat.

Les initiatives prises dans les instances décisionnelles et qui s'appuient sur les informations qui leur sont remontées par ce comité vont avoir un impact. Les questions de trafic et de crack ne concernent pas uniquement le 10^{ème} arrondissement. Cette situation préoccupe aussi les 18 et 19^{ème} arrondissement et a déjà donné lieu à un travail piloté par la MILDECA, qui a mis en place des groupes de travail pour réfléchir à l'ensemble des réponses qui méritaient d'être développées pour faire face à ces problèmes. D'autre part, le prochain plan pluriannuel national contre les addictions comportera un volet concernant le crack. Il sera annoncé très prochainement par le Premier Ministre.

A l'échelle parisienne une série de décisions ont d'ores et déjà été annoncées par la Mairie de Paris sur les différentes rubriques qui posent problèmes, et notamment les modalités d'ouverture des structures d'accueil des personnes dépendantes aux drogues. Ces dispositifs vont être revus et des moyens vont être développés pour la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiatriques aigus. Les services d'addictologie vont quant à eux être renforcés. Enfin, les dispositifs de droit commun pour l'hébergement des personnes à la rue, manifestement insuffisants et inadaptés à ce type de population, vont aussi être étudiés de nouveau.

Les éléments qui sont remontés du comité de voisinage ont donc très largement contribué à avancer sur ce sujet

Marie Noëlle VILLEDIEU, de l'ARS Ile-de-France, rapporte avoir pu visiter récemment la salle de consommation et constater beaucoup de professionnalisme dans la gestion du lieu. Le sujet du crack s'est effectivement invité à la situation et aux débats depuis certains mois. L'Agence Régionale de Santé, en collaboration étroite avec la Préfecture et les services de la Ville, a mobilisé l'ensemble de ses équipes pour analyser et proposer des solutions qui permettent de répondre à la situation actuelle.

Le sujet est également financier. Il convient en effet de renforcer les moyens consacrés à toute une série d'actions. L'idée est d'être encore plus présent sur l'espace public en terme de maraudes, de développer des accueils de jour, de développer des hébergements et d'avoir à cœur à bien fédérer l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le champ. Les actions doivent bien se compléter et intervenir dans les lieux où elles sont le plus efficaces.

La mobilisation de l'AP-HP a déjà eu lieu sur le champ de la psychiatrie. Le directeur général de l'ARS a sollicité les directions de l'hôpital. Il est envisagé d'ouvrir davantage les lieux psychiatriques pour permettre des accès facilités. Il n'est pas non plus exclu d'avoir prochainement sur l'espace public des maraudes conjointes intégrant des professionnels de la psychiatrie et des travailleurs sociaux.

Céline DEBEAULIEU souhaite éclaircir une incompréhension sur le nombre de passages quotidiens des usagers. La majorité vient avec leur consommation prévue pour un certain nombre de passages. D'autres iront consommer plus tard un peu plus loin, dans le quartier ou ailleurs. Les cas sont très variés.

Par ailleurs, les deux agents d'accueil et de médiation Stéphane et Mamadou assurent déjà la sécurité dans la salle et devant les grilles. Ils sont très présents dans la rue et peuvent même à l'occasion sortir de leur champ d'intervention prévu. Bien que très disponibles ils ne peuvent pas non plus être les vigiles de la rue, bien qu'ils officient déjà officieusement et considérablement à cette fonction.

Alexandra CORDEBARD conclut que ces diverses interventions ont encore une fois montré que ces comités de voisinage n'étaient pas inutiles. Certains dossiers peuvent effectivement avancer beaucoup trop lentement, ce qui n'est pas sans générer des frustrations. Le dossier du 18 rue Saint Vincent de Paul, juridiquement complexe, qui ne trouve toujours pas aujourd'hui de solution immédiate est un bon exemple.

Des actions ambitieuses d'aménagement et d'apaisement sont prévues pour le quartier. L'ensemble des travaux qui auront lieu entre le 10 et le 18^{ème} changeront sans aucun doute la configuration du quartier de manière profonde et permettront d'installer une activité positive qui apaisera véritablement ce coin de ville. Mme la Maire encourage les uns et les autres à s'engager. Cette collaboration permettra d'aboutir à des aménagements réels.

Par ailleurs, les moyens aujourd'hui annoncés pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes usagères de crack sont à l'évidence attendus par l'ensemble des Parisiens, et en particulier ceux du nord-est de la ville, avec grande impatience et beaucoup d'intérêt. La Ville s'est largement engagée en dynamique et en moyens qui, Mme CORDEBARD l'espère, bénéficieront autant aux personnes usagères qu'aux riverains de la SCMR et aux habitants de l'arrondissement.

Ces évolutions positives sont certes toujours trop longues à arriver et toujours insatisfaisantes par définition. Le sujet est en effet complexe et douloureux. Pour autant, les acteurs ne stagnent pas. Ils avancent ensemble. La mobilisation est forte.

Enfin, Mme la Maire propose de ne plus réunir le comité sur une fréquence de six semaines. Le meilleur écart possible sera trouvé en discussion avec toutes les parties. Elle remercie toutes les personnes présentes de leur engagement dans la durée sur cette expérimentation.

Stéphane BRIBARD se joint aux remerciements de Mme la Maire et conclura par quelques éclairages. Il rappelle que le comité de voisinage dispose d'une charte de fonctionnement qui avait été discutée dès les premières séances. Cette dernière abordait notamment les modalités et conditions de présence des uns et des autres. La soixantaine de personnes encore présente à cette heure avance prouve, contrairement à ce qui a pu être annoncé, qu'il n'y a pas vraiment de phénomène de désertion du comité

Il rappelle par ailleurs que les commerçants ont eu leurs représentants au sein du comité et rapporte avoir lui-même été à la rencontre de tous les commerçants du secteur au moment de l'écriture de la charte de fonctionnement. Les horaires de réunion du comité ne leur ont pas toujours permis de venir y assister.

Il remercie par ailleurs M. ANDRE pour ses propos sur l'intérêt du comité qui, depuis ses premières réunions, a toujours été une instance d'échanges et de dialogues.

Enfin, le tournage du documentaire se termine avec cette séance, après deux ans. Les sessions de tournage ont toujours été annoncées et expliquées. Ce documentaire est produit par et pour le service public et a vocation à devenir un document pédagogique dans le contexte de l'ouverture possible des prochaines SCMR françaises. Le traitement médiatique habituel du sujet qui, hélas, domine aux journaux télévisés ne permet pas toujours la présentation sereine de problématiques complexes. La diffusion du film est prévue pour le premier semestre 2019. M. BRIBARD remercie les réalisateurs pour leur discrétion, leur accessibilité et leur engagement qui leur ont permis

d'obtenir beaucoup d'informations, tant dans les comités que dans les entretiens qu'ils ont pu mener dans le quartier.

Il remercie une dernière fois les personnes présentes et leur donne rendez-vous pour le prochain comité.

La séance est levée à 20 heures 37.

Annexe au CR du Comité de Voisinage n°10

Texte complet du mail adressé par Pierre Coulogner, président de l'association « Vivre Gare du Nord et de l'Est » au Cabinet de Mme La Maire du 10^{ème} et à Stéphane Bribard le 10 octobre 2018, sur sa non-participation au Comité de voisinage du 11 octobre 2018

Bonjour Monsieur,

Après longue réflexion, tenant compte des six réunions du Comité de Voisinage à laquelle V.G.N.E a participé sous ma présidence, le C.A me prie de vous informer qu'elle ne participera pas à cette réunion du 11 octobre prochain. Son prochain C.R sera déterminant pour la suite que nous pourrons donner à notre présence. La raison en est simple, elle provient de la politique imposée par la Mairie de Paris, celle du X° et les autorités concernées participantes, auprès des habitants et riverains de cette SCMR installée au milieu d'eux.

La ZSP 10-18, malgré ses interventions de police, ne peut enrayer ce point de ralliement, ce point de convergence des toxicomanes et crackers ; bien que vous affirmiez le contraire ! L'exaspération est générale, tant de ses riverains et commerçants, que pour les populations situées autour et au-delà de la gare du Nord et ce, jusqu'à la gare de l'Est et le square Alban Satragne.

A quoi bon être présent pour n'écouter qu'une litanie de nuisances maintes fois répétées par les groupements associatifs que vous notez dans vos C.R, mais auxquelles vous ne pouvez répondre concrètement, ni prendre la décision de réduire cette période d'essai de la SCMR pour l'extraire de ce lieu devenu anxiogène.

Nous regrettons que cette belle initiative de la Mairie du X° ne se solde que par des échanges, pour la plus part stériles, sans espoir d'une véritable politique de santé publique et d'une prise en charge de ces addicts vers leur sevrage.

Respectueusement,

Le Conseil d'Administration de V.G.N.E